

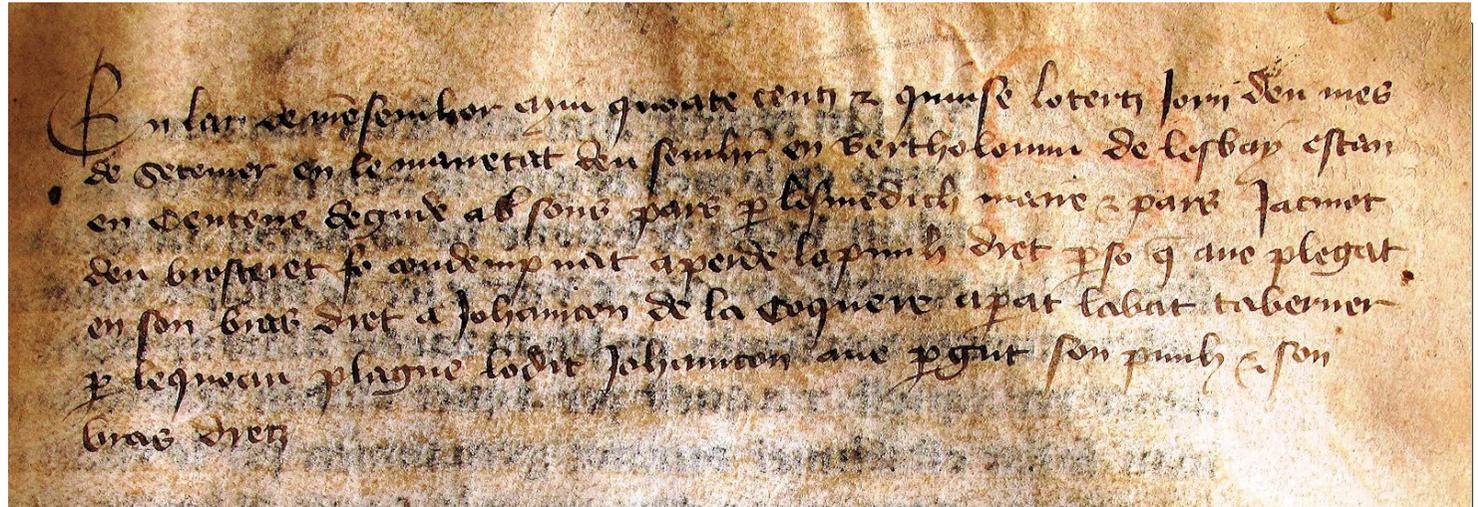
Jugement du maire de Bayonne. 3 septembre 1415.

Fiche élève

mots clés, notions : châtiment corporel, loi du talion, Maire

Lieux : Bayonne

Document : extrait du livre des Etablissements de la ville de Bayonne



Archives municipales de Bayonne AA1

Transcription

« En l'an de Nre. Seinhor miu quoaate centz e quinze, lo tertz jor deu mes de setemer, en le mairerat deu seinher En Bertholomiu de Lesbay, estan en centene degude ab sons pars, per los medich maire e pars, Jaemot deu Brosteret fo condempnat a perde lo punh dret, per so que aue plagat en son bras dret a Johanicon de la Coquere aperat Labat, taberner, per lequoau plague lodit Johanicon aue pergut son punh e son bras dretz ».

Traduction

« En l'an de Notre Seigneur mille quatre cent quinze, le troisième jour du mois de septembre, pendant le mandat du seigneur En Bertholomiu de Lesbau, séant comme il se doit avec ses cents pairs, Jaemot du Brosteret fut condamné par les mêmes maire et pairs à perdre le poing droit, parce qu'il avait blessé Johanicon de la Coquere appelé Labat, tavernier, au bras droit. A la suite de cette blessure, ledit Johanicon avait perdu son poing et son bras droits. »

Questions

1) Quelle est la source du document ?

2) Repérer et souligner sur la reproduction du document : *miu quoaate centz e quinze* (1415) ; *mairerat* (mandat de maire). Quelle est la langue employée ?

3) Qui sont les juges dans cette affaire

4) Qui est l'accusé ? Quelle est sa peine ?

5) Comment appelle-t-on ce genre de sanction ? Vous paraît-elle juste ?